

2024-129



**DECISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION
AVEC COMPAGNIE ABAC'ART POUR UN SPECTACLE
SUR L'ALSH JEAN JAURES**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 7 du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-36 du 8 avril 2022 portant délégation du Maire à Madame Marie DA ROCHA sur le fondement de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'animation des animateurs de l'ALSH Jean Jaurès,

DECIDE

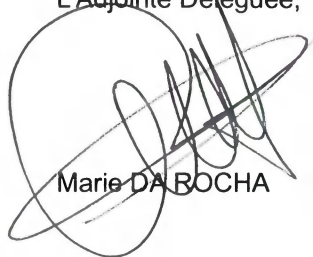
Article 1 : Un contrat est signé avec Abac'Art pour une représentation à l'ALSH Jean Jaurès le 18 décembre 2024 à 10h.

Article 2 : Le spectacle « Demain je te mange ! » sera proposé à l'ensemble des enfants de l'ALSH pour un coût de 950,00 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 25/11/24

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,



Marie DA ROCHA

V.47